

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 86

1995 - N° 1



La station d'épuration d'Achères, point de convergence des eaux usées du Val-de-Seine (Cliché : S.I.A.A.P.)

SOMMAIRE

Quelques aspects de l'assainissement des eaux urbaines rapportés au Val-de-Seine	p . 3
<i>In memoriam</i> : Roger Boullault	p . 9
Les recommandations préfectorales au sujet de l'environnement à Meudon	p . 10
Avis du Comité de Sauvegarde des Sites sur le projet de Plan Vert d'Ile-de-France	p . 12
De l'aménagement du méandre de la Seine	p . 15
Nouvelles brèves	p . 16

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"*Bellevue Décoration*"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. : 45 34 11 78 - Fax : 45 34 94 06

**HOTEL ★★★ NN
FOREST HILL**

157 chambres - Séminaires

☎ 46 30 22 55

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet Gourmand

129 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1994

**Cabinet
J. PILLOT**

Toutes Assurances

Votre Assureur



A S S U R A N C E S

**28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

IMPRIMERIE *iR* TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ 47 36 29 45
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

QUELQUES ASPECTS DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX URBAINES RAPPORTÉS AU VAL-DE-SEINE¹

De nos jours, pour des raisons évidentes touchant à l'hygiène et à la qualité de la vie, l'aménagement de toute zone urbaine comporte un volet relatif au réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales en vue de leur transfert vers un centre d'épuration où, après traitement, elles auront retrouvé un niveau de pureté compatible avec leur rejet dans le milieu naturel.

Par "eaux usées", il faut entendre les rejets inhérents à la présence et aux activités humaines. Sans atteindre le même degré de pollution, les eaux pluviales, par leur ruissellement sur les revêtements imperméables des sols urbains, contiennent non seulement des impuretés de toutes natures dont ceux-ci sont les supports mais aussi des composés chimiques nocifs présents dans les couches les plus basses de l'atmosphère comme les oxydes et dioxydes de carbone, d'azote, de soufre provenant notamment des gaz d'échappement des véhicules et des fumées des chaudières auxquels il faut ajouter des métaux lourds, comme le plomb, qui trouve son origine dans les carburants.

Un dispositif d'assainissement peut être décrit au niveau d'une agglomération restreinte - la commune par exemple - ou, au contraire, à l'autre extrémité de l'échelle, au niveau d'un pays tout entier ou, du moins, à celui d'une région. Dans le premier cas, l'étude réalisée dans un champ trop étroit ne retiendra que des aspects partiels et particuliers; elle se dispersera inutilement si elle s'étend à une région tout entière comme l'Ile-de-France. C'est pourquoi il a paru préférable, dans cet article qui ne se veut ni exhaustif, ni technique, de focaliser l'attention des lecteurs sur les aspects de l'assainissement concernant une aire géographique qui, dépassant la commune, n'atteigne pas la région. Le Val-de-Seine, entité devenue familière depuis le regroupement de Meudon et des communes voisines amenées à se concerter en vue du futur aménagement du Site de Billancourt, a paru, pour cette raison, pouvoir servir de cadre à l'analyse d'un processus - l'épuration des eaux urbaines - devenu essentiel pour la sauvegarde de l'équilibre du milieu naturel.

QUELQUES JALONS HISTORIQUES

Sous l'ancien régime, deux noms sont associés à la construction d'ouvrages destinés à évacuer les eaux de Paris : celui de Hugues AUBRIOT, prévôt de Charles V pour l'édification d'un premier égout vouté, rue Monmartre, et celui de TURGOT, alors prévôt des Marchands qui fit maçonner le principal collecteur de

l'époque, le ruisseau de Mesnilmontant. Au fil des années, de sévères épidémies imposèrent l'idée d'une indispensable amélioration de l'hygiène et, par suite, celle de l'extension du réseau des collecteurs que la ville avait, ici ou là, mis en place. Ce réseau finit par atteindre près de 110 km en 1850. C'est à l'ingénieur BELGRAND que l'on doit, en 1854, la conception d'un véritable réseau d'assainissement, précurseur du réseau actuel, consistant en collecteurs profonds affranchis de la diversité topographique et conduisant les eaux recueillies vers la Seine, près de Clichy. Ce réseau qui atteignait une longueur de 600 km en 1878, année de la mort de BELGRAND, passa à 1 500 km en 1900. Il atteint environ 2 000 km aujourd'hui.

Mais, en même temps qu'augmentait le réseau, s'accroissait la pollution de la Seine et c'est alors qu'apparut la solution consistant à utiliser les eaux collectées pour l'irrigation de champs cultivés, dans le double but de fertiliser ceux-ci et d'épurer celles-là. Une loi de 1889 déclara alors d'utilité publique la création de champs d'épandage alimentés par un aqueduc. En 1910, près de 5 000 hectares de terrains maraîchers s'étendaient sur les communes de Gennevilliers, d'Achères, de Mery-Pierrelaye, de Triel ; les eaux de Paris et du département de la Seine furent donc épurées par ce procédé biologique, mais pendant une courte durée. En effet, après la première guerre mondiale, l'urbanisation croissant en même temps que la consommation par habitant, il fallut envisager la fusion des services chargés de l'assainissement en vue d'élaborer un programme global et de mettre en oeuvre, à titre expérimental, de nouvelles techniques d'épuration, ce qui fut fait en 1905 à Mont Mesly près de Creteil et à Colombes.

De fait, un grand projet prit naissance qui fut déclaré d'utilité publique en 1935; il prévoyait le regroupement des eaux collectées par les communes et les départements dans quatre émissaires de 3,5 à 4 m de diamètre, convergeant vers Achères. Ces émissaires qui franchissaient les boucles de la Seine par des siphons, pouvaient s'enfoncer jusqu'à 100 mètres sous terre. Parallèlement à leur construction, la station d'épuration d'Achères voyait le jour en quatre étapes dont la première fut l'achèvement en 1940 de la tranche Achères I qui reçut d'abord l'émissaire des champs d'épandage, et, un peu plus tard, en 1954, l'émissaire Sèvres-Achères qui transportait notamment les eaux de la région qui nous intéresse. La dernière tranche de ce complexe, Achères IV, fut mise en service en 1978 et ce sont, au total, 2 100 000 m³ qui sont actuellement traités chaque jour dans cet ensemble

¹L'auteur remercie le S.I.A.A.P. qui lui a fourni une abondante documentation pour la rédaction de son article ainsi que la photographie de couverture et les illustrations insérées dans le texte.

alimenté par les quelques 120 km des 5 émissaires qui y convergent.

Ce vaste programme conçu en 1930 pour une durée de 40 ans fut, sinon remis en cause, du moins complété avec une avance de deux ans seulement, en 1968, face à la nécessité née de contraintes diverses, dont une urbanisation imprévisible à l'origine. Deux nouvelles stations d'épuration ont alors été envisagées, l'une à Noisy-le-Grand, à l'est de Paris, avec une capacité journalière de 28 000 m³, l'autre à Valenton au sud-est de Paris, dont la première unité en service traite 150 000 m³ par jour.

STRUCTURE DU RÉSEAU ACTUEL

Il est constitué d'égouts élémentaires qui recueillent les eaux usées amenées par les branchements venant des immeubles des particuliers. Chaque égout élémentaire est en principe raccordé à ceux des voies dans lesquelles débouche la rue. Ainsi, les égouts élémentaires conduisent à des collecteurs secondaires qui à leur tour alimentent des collecteurs principaux. Finalement les eaux recueillies dans un bassin versant aboutissent à un émissaire qui les conduit à l'usine de traitement.

Pour Meudon, ce sont 4 collecteurs secondaires qui drainent toutes les eaux de la ville vers des collecteurs plus importants : l'un rassemble les eaux du bassin versant du carrefour de la Ferme, se prolonge vers le pont de Billancourt pour rejoindre la branche sud du collecteur rive gauche alimenté aussi par les eaux d'Issy-les-Moulineaux. Un deuxième draine les eaux de Meudon-centre vers la place Rabelais et l'avenue Anatole France, arrive au Bas-Meudon et au collecteur rive gauche. Un troisième suit la route des Gardes pour aboutir au collecteur rive gauche de l'avenue de Verdun. Un quatrième regroupe les eaux usées de Bellevue et emprunte la rue des Lacets pour aboutir aussi au collecteur rive gauche.

Pour les communes du Val-de-Seine, ce maillage conduit les eaux usées dans un collecteur principal, dit collecteur rive gauche divisé en deux branches au sud de Paris. Suresnes forme un carrefour où se mêlent des eaux collectées rive droite et duquel partent vers Achères deux émissaires, le plus à l'ouest étant l'émissaire Sèvres-Achères, branche de Rueil, le second étant l'émissaire Sèvres-Achères, branche de Saint-Cloud; cette branche n'est pas complète et la liaison Meudon-Sèvres, qui est actuellement en cours, est matérialisée dans notre ville par un chantier situé au niveau du grand viaduc, rue de Paris. Précisons que tous ces ouvrages de transport ont une section bien déterminée : de type ovoïde pour les ouvrages élémentaires qui atteignent 1m30 dans leur plus grande largeur et 2m30 de hauteur; ils présentent des banquettes et un approfondissement axial appelé "cunette",

permettant la visite, l'entretien des maçonneries et le curage par des moyens techniques appropriés, quand il s'agit de collecteurs secondaires ou principaux qui atteignent de plus grandes dimensions. Les émissaires ont, eux, une section circulaire d'un diamètre de 3,5 à 4 m.

L'aménagement d'un tel réseau est conçu et financé à plusieurs niveaux de maîtrise d'ouvrage qui, de l'amont vers l'aval sont les communes, les syndicats intercommunaux comme celui du ru de Marivel (qui, actuellement, étudie un nouvel ouvrage entre l'église et le pont de Sèvres afin de mieux protéger ce secteur contre les inondations fréquentes lors de violents orages), les départements et enfin un organisme interdépartemental, le S.I.A.A.P. (Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

OUVRAGES ANNEXES DU RESEAU

Sur tout ce réseau dans lequel l'écoulement est gravitaire, il existe des ouvrages annexes parmi lesquels il faut citer :

1 - des branchements permettant, à partir de "bouches" ménagées dans les caniveaux, de recueillir les eaux de pluie tombant sur les voies publiques. Leur communication avec l'atmosphère leur permet en outre d'assurer une bonne ventilation des collecteurs;

2 - des "regards" qui permettent la descente d'un personnel qualifié pour assurer la surveillance de l'état des collecteurs;

3 - des déversoirs d'orage dont le fonctionnement est intermittent. Il s'agit d'ouvrages destinés à évacuer une partie des eaux de pluie vers la Seine afin d'éviter les inondations, leur réglage manuel étant opéré lorsque certains seuils sont atteints dans le réseau. Ils sont tous fermés en temps de crue afin que les eaux du fleuve ne se déversent pas dans le réseau;

4 - des bassins de dessablement qui sont répartis sur le réseau afin de recueillir les particules lourdes que le flot ne peut entraîner.

Bien entendu, il appartient par ailleurs au service technique de l'assainissement de débarrasser le réseau de tous les objets qui finiraient par l'engorger; il est pour cela doté d'un matériel approprié actionné par un personnel spécialisé pour lequel la sécurité doit être assurée, dans des conditions où le travail est souvent difficile.

RESEAU UNITAIRE, RESEAU SEPARATIF

Le réseau d'assainissement urbain, tel qu'il a été initialement conçu, véhicule dans les mêmes collecteurs les eaux usées et les eaux de pluie : il s'agit alors d'un réseau unitaire. Comme on l'a vu plus haut, cela impliquait en temps de pluies abondantes une surcharge des usines d'épuration que l'on a évitée par la mise en service des déversoirs d'orage.

Cependant, dès 1929, le programme général d'assainissement du département de la Seine avait déterminé des zones à traiter selon le mode séparatif c'est-à-dire dans lesquelles une partie du réseau était réservée au transport des eaux pluviales afin de ne pas surcharger le réseau de transport des eaux usées vers les stations d'épuration et les stations elles-mêmes. C'était une époque où les eaux pluviales étaient suffisamment "propres" pour être déversées au plus près, en milieu naturel. Le réseau séparatif était alors préconisé dans la zone amont la plus éloignée des installations d'épuration.

Au fil du temps et principalement en raison de l'accroissement de la circulation automobile, les eaux de ruissellement urbain se sont révélées porteuses de pollution; par suite, il a fallu éviter leur rejet en milieu naturel et les amener par le réseau des eaux usées vers les stations d'épuration. Toutefois, pour les cas de pluies exceptionnelles, on s'oriente actuellement vers la solution qui consiste à rassembler les eaux pluviales dans des bassins de stockage et de décantation, les flux les plus pollués étant, eux seuls, dirigés vers le réseau d'épuration.

L'agglomération de Meudon-la-Forêt, de construction plus récente que Meudon et les autres communes du Val-de-Seine, est dotée d'un réseau séparatif parallèle à celui des eaux usées. Celles-ci sont dirigées vers Clamart tandis que les eaux pluviales, pour la plus grande partie, suivant, par une canalisation, la route des étangs, aboutissent aux terrains de l'O.N.E.R.A. et finissent par rejoindre le grand collecteur d'Arthelon; en cas de fortes précipitations, le surplus se déverse dans l'étang de Villebon et dans l'étang de Meudon. La petite partie emprunte un chenal pavé qui la conduit à l'étang de Trivaux lequel se déverse dans une conduite contournant l'étang de Chalais avant de rejoindre le même collecteur que précédemment.

Dans un réseau unitaire comme celui de la plupart des communes du Val-de-Seine, l'excédent de pollution rejetée en Seine par le fonctionnement des déversoirs d'orage peut être très important au point que, compte tenu des calculs qui ont été faits en cas de moyennes ou de fortes pluies, il a paru nécessaire de prévoir, dans la charte d'aménagement du Val-de-Seine de 1993, une station de traitement en souterrain de 7 à 8 hectares dans l'île de Monsieur et, pour le petit bras de Seine à Issy-les-Moulineaux, d'envisager, ou bien une station de traitement dans l'île Saint Germain, ou bien le renvoi des eaux pluviales dans la station de l'île de Monsieur et donc la mise en place d'un réseau séparatif.

LA STATION D'ÉPURATION

Pour l'heure, le mélange des eaux usées et des eaux pluviales des communes du Val-de-Seine est acheminé par les deux émissaires indiqués plus haut, vers

le complexe d'Achères qui en reçoit trois autres assurant le drainage de la plus grande partie des eaux de l'agglomération parisienne. Ce complexe est situé sur la rive gauche de la Seine, au nord de la forêt de Saint Germain en Laye, près de Maisons Laffitte.

Les eaux des deux émissaires Sèvres-Achères sont traitées dans la partie la plus ancienne, Achères I, mise en service en 1940, dans laquelle passent 300 000m³ par jour sur les 2,1 millions de m³ jour épurés dans l'ensemble de la station.

Il faut rappeler que l'épuration consiste essentiellement à traiter la pollution organique, c'est-à-dire les matières carbonées fortes consommatrices d'oxygène que le pouvoir auto-épuration des rivières est devenu incapable d'assurer, en regard du flux de polluants que leur apportent les eaux résiduelles générées par notre mode de vie.

A l'heure actuelle, le mode de traitement le plus efficace est l'épuration par voie biologique en vigueur dans nos usines d'épuration et qui élimine les matières biodégradables; celles-ci représentent environ 95% de la matière organique totale. Le procédé utilisé à Achères est celui des "boues activées" dans lequel la dégradation des matières organiques est assurée par des bactéries aérobies (vivant en présence de l'air) maintenues en suspension et dont la multiplication, donc l'activité, est fonction du taux d'oxygène dont elles disposent. Dès lors, le cheminement des eaux apportées à la station est très schématiquement le suivant :

- 1 - prétraitement de tous les effluents confondus dans des installations de dégrillage qui éliminent les corps de grande dimension et dans des installations de dessablage pour l'élimination des particules minérales lourdes;
- 2 - décantation primaire par la circulation des eaux dans des bassins, les décanteurs primaires, dans lesquels se déposent les boues brutes;
- 3 - passage dans des bassins d'aération, les fermenteurs, dans lesquels l'eau est vigoureusement brassée et oxygénée par des arrivées d'air surpressé. L'activité bactérienne transforme la matière organique colloïdale ou dissoute en biomasse sous forme de gros flocons qui constituent les "boues activées";
- 4 - décantation secondaire par la traversée de bassins, les décanteurs secondaires, dans lesquels les boues activées sont séparées du liquide clarifié que des conduites déversent dans la Seine.

Remarquons que les boues riches en bactéries déposées dans cette opération sont en grande partie renvoyées en tête des bassins d'aération, pour maintenir un niveau suffisant d'activité bactérienne, alors que l'excédent rejoint les boues extraites des bassins de décantation primaire.

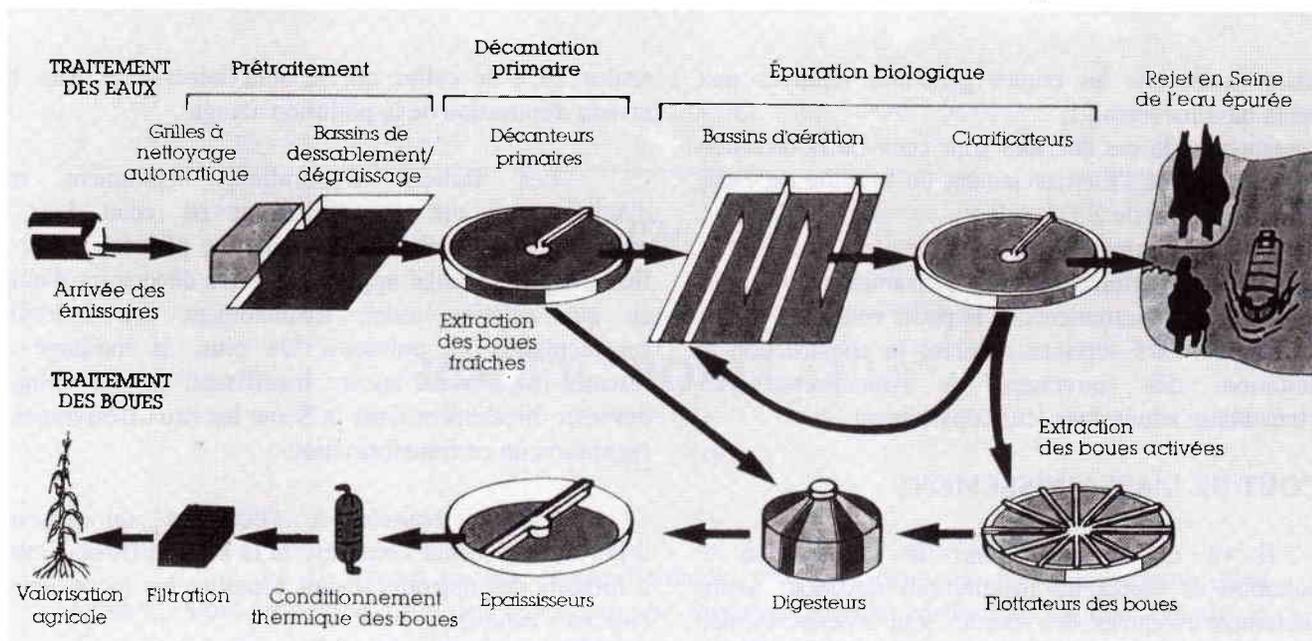


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION D'ACHERES

INSTALLATIONS SECONDAIRES

Sans insister sur cet aspect, marginal pour notre propos, mentionnons l'existence d'installations indispensables au fonctionnement en continu de la station. Il s'agit :

- 1 - de dispositifs destinés à permettre le conditionnement des boues recueillies dans les bassins de décantation primaire, afin de rendre possible leur évacuation du site. Elles sont en partie soumises à une fermentation anaérobie (en absence d'air) dans des cuves closes où elles sont digérées à la température de 35° en produisant du gaz carbonique et du méthane, ce dernier étant récupéré pour satisfaire une partie des besoins énergétiques de la station. Des installations de déshydratation des boues digérées, par chauffage sous pression et passage sur filtre-presses permettent de les conditionner en plaques qui ne contiennent plus que 50% d'humidité. Les boues issues de ce traitement peuvent alors être utilisées en agriculture comme fertilisant, riche en particulier en phosphore; le reste est acheminé dans des hangars de stockage avant d'être mis en décharge dans des carrières de sable ouvertes au voisinage de la station;
- 2 - une station de relevage constituée par un sous-ensemble de pompes ne fonctionne qu'en période de crue pour relever le niveau de l'eau épurée qui ne peut plus s'écouler vers le fleuve;
- 3 - la centrale énergétique, partiellement alimentée par les gaz de la fermentation, actionne les souffleries et les pompes.

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE VAL-DE-SEINE

Comme il a été dit plus haut (p. 4), elle est assurée à différents niveaux. Il faut toutefois observer que, pour le Syndicat interdépartemental (S.I.A.A.P.), la

gestion du Val-de-Seine ne représente qu'une petite partie du territoire sur lequel il étend son action. En effet, celle-ci couvre quatre départements : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et des conventions particulières étendent sa compétence à 161 communes des départements de l'Essonne, du Val-d'Oise, des Yvelines et de la Seine-et-Marne pour lesquelles il s'engage à recevoir leurs eaux usées dans des collecteurs et à les épurer dans les stations placées sous son contrôle. Ce sont au total les eaux usées de plus de 8 millions d'habitants qu'il a mission d'épurer en tenant compte des exigences de protection de l'environnement qui se traduisent par l'obtention d'une qualité accrue des eaux rejetées, de telle manière qu'à l'aval de l'agglomération parisienne l'équilibre de l'écosystème fluvial soit restauré et permette des prélèvements, directs ou à travers les nappes, d'une eau transformable en eau potable par les procédés habituels.

LA STRUCTURE DU S.I.A.A.P.

Le S.I.A.A.P. est administré par un Conseil d'administration composé de 27 membres dont 12 Conseillers de Paris et 5 Conseillers Généraux de chacun des trois départements de la petite couronne. Ils sont désignés par leur assemblée respective. Le Conseil élit un Bureau de 11 membres composé d'un Président, un Premier Vice-Président, un Deuxième Vice-Président et 8 Vice-Présidents. Le Président, assisté d'un secrétaire général et d'un secrétaire général-adjoint ainsi que d'un service central et d'un service financier, est en prise directe sur :

- un service d'entretien et d'exploitation des moyens d'épuration;
- un service d'études et de réalisation des moyens d'épuration;
- un service des grands réseaux d'assainissement. Ce service assure la construction et l'exploitation des grands

émissaires ainsi que les études générales relatives aux différents bassins versants;

(Les personnels de ces services sont ceux de la direction de la Protection de l'Environnement de la Ville de Paris mis à la disposition du S.I.A.A.P.);

- un service de l'assainissement de Paris;
- un service départemental de l'assainissement pour chacun des trois départements de la petite couronne.

Ces quatre derniers services assurent la construction et l'exploitation des ouvrages de transport inter-départementaux situés dans leur département.

LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT

Il va de soi que pour la construction et l'exploitation de toutes les installations que nous avons succinctement évoquées, des recettes sont nécessaires, non seulement au S.I.A.A.P. qui assure les investissements des gros travaux du réseau et des stations d'épuration ainsi que leur fonctionnement, mais aussi aux départements et aux communes dans la mesure où les uns et les autres interviennent dans le réseau des collecteurs élémentaires ou secondaires.

Le consommateur d'eau qu'est chaque citoyen, sans en être toujours conscient, contribue, en réglant ses factures de consommation d'eau, au financement de l'assainissement. En effet, en plus du prix de l'eau potable proprement dit et de certaines redevances qui reviennent, les unes à l'Etat (fonds national pour le développement des adductions d'eau, taxes pour les voies navigables), les autres à l'agence de bassin Seine-Normandie (pollution et redevance de bassin), il s'acquitte d'une redevance d'assainissement dont une part va à la commune, une part au département lorsque des collecteurs secondaires sont exploités par celui-ci - ce qui n'est pas le cas de Meudon mais concerne par contre les autres communes du Val-de-Seine - enfin une autre part est reversée au S.I.A.A.P. (part interdépartementale). Cette redevance qui représente environ 15% de nos factures (hors T.V.A.) a été multipliée par un coefficient de 3,4 environ depuis 25 ans, période pendant laquelle la capacité de traitement des eaux usées de l'agglomération parisienne a été multipliée par 4,5; c'est dire que son augmentation est prévisible dans les prochaines années, avant l'atteinte d'un palier.

CONCLUSION

Le présent exposé a tenté de donner un schéma des opérations d'assainissement pour un petit secteur de l'agglomération parisienne. Sa complexité montre l'étroite interdépendance des installations mises en oeuvre pour que les rejets urbains puissent être transformés en eau acceptable pour le milieu naturel. Pourtant, malgré les efforts techniques et financiers considérables accomplis depuis vingt ans, 20% des eaux usées produites par l'agglomération parisienne ne sont pas encore épurées et

seules 10% de celles qui le sont bénéficient d'un bon niveau d'épuration de la pollution azotée.

Les stations d'épuration, notamment celle d'Achères qui sur cinq émissaires en reçoit deux lui amenant des eaux du Val-de-Seine, ne peuvent traiter les flux supplémentaires apportés par les déversoirs d'orage, ce qui entraîne assez fréquemment des mortalités spectaculaires de poissons. De plus, le maillage des réseaux est souvent encore insuffisant, ce qui oblige à déverser directement dans la Seine les eaux d'ouvrages en réparation ou en transformation.

L'étude réalisée à l'occasion du nouveau S.D.R.I.F. (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) a formulé des objectifs visant à pallier les inconvénients ci-dessus résumés :

- les stations d'épuration existantes, Achères notamment, ne recevront pas plus d'eau par temps sec qu'elles n'en reçoivent actuellement; des capacités nouvelles d'épuration seront à créer sur des sites déjà existants (par exemple la nouvelle usine de Colombes remplacera l'ancienne station);
- les installations nouvelles seront conçues pour assurer une épuration poussée tant en ce qui concerne les matières carbonées que l'azote et le phosphore. Elles pourront traiter, en temps de pluie, des débits 3 ou 4 fois plus importants que ceux du temps sec. Elles devront être sans nuisances (odeurs et bruits) pour les habitants du voisinage;
- en ce qui concerne la station d'Achères, sa modernisation portera sur l'élimination des nuisances, sur la capacité à faire face aux débits des temps de fortes pluies, enfin sur l'atteinte du haut niveau de qualité satisfaisant aux normes officielles;
- les émissaires qui convergent à Achères seront reliés entre eux par un ouvrage qui permettra un flux vers la nouvelle station de Colombes;
- pour empêcher les surverses d'orages, de nouveaux ouvrages sont prévus, notamment pour supprimer les apports d'eau venant d'Issy-les-Moulineaux au petit bras de Seine, face à l'île Saint Germain, et, à Sèvres, au débouché du rû de Marivel. Il s'agira de bassins enterrés ou de tunnels d'une grande capacité de stockage et n'apportant pas de nuisances;
- des systèmes de gestion automatisée seront développés afin d'utiliser au mieux, par la connaissance en temps réel de tous les paramètres, les capacités du réseau, du stockage, du traitement et ainsi faire face aux événements imprévus et dommageables.

Programme coûteux, certes, mais comme d'autres aspects du maintien de l'environnement, l'assainissement impose déjà des sacrifices financiers et, probablement, en imposera plus encore à nos sociétés hautement urbanisées.

Paulette GAYRAL

IN MEMORIAM

ROGER BOULLAULT

(1921 - 1995)

Le 10 janvier dernier, Roger Boullault, trésorier adjoint de notre association, était terrassé, alors qu'il était chez des amis, par une foudroyante crise cardiaque. La brutalité de sa disparition a été ressentie par tout son entourage avec une très grande émotion et une profonde tristesse.

Homme de coeur, généreux, toujours prêt à rendre service, Roger Boullault était d'une très grande simplicité et d'une extrême modestie au point que, pour beaucoup d'entre nous, il fallut attendre ses obsèques en l'église de Bellevue, le 16 janvier, pour prendre connaissance, grâce à l'éloge prononcé au cours de la cérémonie par l'un de ses amis, des services civils et militaires remarquables qui ont jalonné sa vie. En effet, entré dans l'aviation civile en qualité de pilote en 1947, commandant de bord en 1956, il totalisait 22 400 heures de vol lorsqu'il prit sa retraite en 1977. Ces trente années passées dans l'aviation civile étaient en quelque sorte le prolongement de services militaires marqués, en premier lieu, par un engagement volontaire à 20 ans, en 1941, dans l'armée de l'air d'Afrique du Nord. Là, pour avoir tenté de rallier le général de Gaulle, il était arrêté et subit durant dix-sept mois une détention pénible dans les geôles du Maroc et d'Algérie avant de pouvoir rejoindre la Tunisie et les forces françaises libres. Après diverses affectations, il ne sera démobilisé qu'en 1946.

L'ensemble de ses activités civiles et militaires ont fait attribuer à Roger Boullault la médaille de l'Aéronautique et la croix de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Mais le bref résumé ci-dessus qui évoque la forte personnalité de notre ami serait bien incomplet s'il n'était accompagné du rappel de son dévouement totalement désintéressé au service d'oeuvres sociales tantôt en rapport avec sa profession, tantôt tout à fait étrangères à celle-ci. C'est ainsi que, trésorier-adjoint de notre Comité, il accomplissait avec ponctualité et minutie la délicate tâche du recouvrement des cotisations et maintenait parfaitement à jour le fichier correspondant; délégué de quartier, il se dépensait dans le secteur qui lui était dévolu mais, de surcroît, il était toujours disponible pour accomplir les tâches matérielles relatives à l'expédition de nos bulletins et à leur distribution en différents points de notre ville. N'oublions pas que, lors de l'opération annuelle "Forêt propre", chaque fois il répondait "présent" et participait très efficacement à son déroulement sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon gardera en mémoire le dévouement exemplaire de Roger Boullault. Il s'associe à la grande peine de Madame Boullault et de sa famille et les prie d'accepter ses condoléances et l'expression de sa profonde sympathie.

Paulette GAYRAL

LES RECOMMANDATIONS PRÉFECTORALES AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT A MEUDON

A l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols, le Préfet des Hauts-de-Seine a, le 16 novembre 1994, porté à la connaissance du Maire de Meudon les "prescriptions et informations" utiles à cette révision, notamment celles qui découlent du nouveau Schéma Directeur de la Région Ile-de-France en date du 26 avril 1994. On trouvera ci-dessous le chapitre du document préfectoral consacré à l'environnement.

Les intertitres sont de la rédaction.

Les espaces boisés et paysagers à mettre en valeur

"Les espaces verts de l'Ile-de-France sont composés des espaces boisés et des espaces paysagers.

Les espaces boisés sont constitués des massifs forestiers publics ou privés, et des grands domaines boisés. Il est indispensable d'une part, de les préserver de l'urbanisation en assurant leur intégrité, notamment en veillant au respect de leur lisière et d'autre part, d'encourager et d'organiser leur fréquentation par le public. De plus, pour les bois et forêts de plus de 100 hectares, comme c'est le cas de la forêt domaniale de Meudon, toute nouvelle urbanisation, à moins de 50 mètres des lisières, en dehors des sites urbains constitués, est à proscrire.

Les espaces paysagers sont composés principalement des parcs et jardins, d'équipement largement plantés, de mails urbains, de boulevards urbains verts et des cheminements piétons s'insérant dans la trame urbaine.

Il s'agit de garantir autant que possible le maintien et le développement de ces espaces naturels encore existants dans la ceinture verte en contact direct avec l'urbanisation, et de constituer un réseau vert dans le tissu dense de l'agglomération.

Les limites des espaces paysagers en zone agglomérée peuvent être modifiées sous réserve que d'une part, ces modifications ne portent pas atteinte à la continuité de la ceinture verte, ni de la trame verte urbaine, et d'autre part, que les surfaces concernées soient compensées par la création d'espaces de même nature d'une superficie au moins équivalente et s'intégrant dans le réseau des espaces verts existants."

La trame verte d'agglomération à développer

"En proche banlieue parisienne, la "trame verte" d'agglomération doit être non seulement préservée, mais également développée. Il apparaît important que chaque aménagement, dans les secteurs présentant des carences, puisse améliorer la situation existante, là où cela est le plus nécessaire. Il est ainsi souhaitable que chaque opération d'aménagement importante consacre une part à ces espaces de détente et d'oxygénation afin de contribuer à un objectif de 10 m² d'espaces verts, publics ou privés, par habitant. Ces espaces sont à organiser en relation avec l'organisation de cheminements piétonniers au sein de la zone agglomérée. La commune de Meudon présente un ratio très élevé d'espaces verts par habitant (108 m²/H) dû en grande partie à la forêt de Meudon. Il convient de veiller à ce que ce ratio global favorable n'occulte pas les besoins des habitants de la partie nord de la commune."

Le parc des hauteurs à reconstituer

"Afin de favoriser les qualités naturelles d'une des plus belles boucles de la Seine, le plan d'occupation des sols déterminera les règles à respecter, relatives à l'ensemble paysager des coteaux de Meudon et au traitement des berges du fleuve.

La première ligne de crête des coteaux doit être préservée d'une poursuite non maîtrisée de l'urbanisation, qui conduirait à rompre l'équilibre, déjà fragile, entre le bâti et les masses végétales de ce qui constitue l'un des éléments forts des atouts paysagers du site.

La préservation de l'aspect naturel des coteaux nécessite de réfléchir à une limitation de la constructibilité aux parties les moins sensibles des pieds de coteaux (côte 30/35 m) et du plateau supérieur (en arrière de la côte 80/90 m) ainsi qu'à une limitation des hauteurs des constructions pour préserver les vues.

Contrôler l'évolution de ce balcon exceptionnel sur la plaine de Billancourt et Paris est très important : il y a matière, à cet endroit précisément, à lier protection et usage par la reconstitution progressive d'un grand parc urbain des hauteurs, articulant dans une nouvelle dynamique, du parc du musée Rodin au parc de Saint-Cloud, cheminements piétons, sites protégés, et éléments du patrimoine bâti historique. La création de ce parc urbain linéaire suppose d'agir à la fois par reconquête d'espaces de liaison, par revalorisation des espaces publics déjà reconnus et par un encadrement des diverses initiatives privées.

Le plan d'occupation des sols devra en conséquence, définir un objectif de revalorisation paysagère globale de cet ensemble, et de son ouverture au public. Les principes à affirmer devront inclure le contrôle des déboisements publics et privés, la constructibilité limitée des terrains concernés, et le respect des lignes de crêtes. Une attention particulière sera apportée, dans le même souci, au contrôle de l'évolution des grands terrains marquant la ligne de rupture de pente entre la rue Marcel Allégot et la rue Basse de la Terrasse à Meudon (C.N.R.S., T.D.F.). Le plan d'occupation des sols devra mettre en évidence les ensembles boisés de qualité dont la protection devra être renforcée dans le cadre des servitudes du P.O.S. (servitudes E.B.C. : espaces boisés classés)."

Le fleuve fédérateur des projets d'aménagement

"Les relations avec le fleuve seront privilégiées. Le fleuve doit devenir le fédérateur des projets d'aménagement, se réconcilier avec les villes riveraines et participer pleinement à la mise en valeur du méandre.

La limitation des hauteurs, la création d'espaces publics en bord de fleuve, et l'ouverture de vue depuis les points hauts, permettront une bonne perception visuelle de la Seine, des îles et des coteaux boisés.

Les berges sont par ailleurs plantées d'arbres d'alignement qui soulignent le cours du fleuve et renforcent cette perception visuelle du site du méandre. Il importera de préserver et de renforcer cette "coulée verte et bleue".

Sur le parcours de la Seine qui concerne le site de Billancourt, la politique générale de reconquête du fleuve justifie d'étudier l'affectation du bras de la rive gauche à un usage privilégié de loisirs et de détente. Les berges de Seine devront être autant que possible accessibles au public sur tout leur linéaire.

Les aménagements néanmoins devront être réalisés en cohérence avec les autres usages de la Seine, notamment en maintenant les ports industriels et en favorisant les postes de transit de matériaux."



LE MOT DU TRÉSORIER

Nous rappelons à nos adhérents que la cotisation est exigible en début d'année.

Nous prions tous ceux qui ne l'ont pas encore fait d'effectuer leur règlement dans les meilleurs délais : 100 F comme membre actif - 180 F (ou plus) comme membre bienfaiteur, en adressant un chèque bancaire ou postal ainsi libellé : Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

AVIS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON SUR LE PROJET DE PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a publié en mars 1994 un projet de **Plan Vert Régional**. Ce projet qui rassemble et présente la synthèse de travaux, diagnostics et propositions sur les espaces verts de l'Ile-de-France engagés depuis de nombreuses années par le Conseil Régional, l'I.A.U.R.I.F. et l'Agence des Espaces Verts, fait actuellement l'objet d'une consultation en Ile-de-France avant la publication du plan définitif.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet dont plusieurs propositions d'objectifs et d'actions concernent directement Meudon et ses environs ou s'y appliquent.

1 - LE SITE DE MEUDON, SON PATRIMOINE

En bordure du plateau de Versailles, en lisière d'un large massif forestier de 1084 hectares, à cheval sur plusieurs collines, baigné par la Seine dans l'un de ses plus beaux méandres, bien que géographiquement très proche de l'univers "minéral" de Paris, Meudon a conservé aujourd'hui de larges espaces verts et des traces importantes d'un riche passé historique.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon constate avec grande satisfaction que les principales caractéristiques du site ont été bien prises en compte par le projet de Plan Vert Régional. Celui-ci souligne notamment son rôle stratégique en Ile-de-France.

A la charnière de la trame verte d'agglomération et de la ceinture verte, Meudon présente en effet plusieurs caractéristiques d'intérêt majeur :

- ses richesses écologiques, historiques et culturelles qui sont aux portes d'une zone urbaine dense;
- son relief, qui l'a relativement protégé jusqu'à aujourd'hui;
- ses berges, au pied des collines vertes, face à des îles : un ensemble sur la Seine dont l'avenir est entre nos mains;
- sa situation, qui en fait le point d'aboutissement de deux des grandes liaisons prévues par le plan entre les espaces naturels de la couronne rurale et de la ceinture verte avec l'agglomération parisienne.

2 - LE PROJET DE TRAME VERTE

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se félicite que le projet de Plan Vert Régional prévoit dans la zone la plus proche de la Capitale de :

- développer l'offre en espaces verts;
- mettre en valeur le paysage par protection de la végétation des coteaux;
- créer des terrasses panoramiques;
- retrouver le contact de la ville et de l'eau;
- embellir la ville grâce au végétal;
- préserver, valoriser l'héritage végétal.

Le Comité observe que chacune de ces intentions concerne Meudon qui, réunissant sur son territoire l'ensemble des éléments concernés - un fleuve, une forêt, des collines, un héritage végétal, un paysage réputé, une forte présence historique de l'eau sous forme d'étangs, bassins et fontaines, un large panorama,.... - présente les caractéristiques d'un véritable "laboratoire" pour la réalisation du Plan Vert d'Ile-de-France.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que le Plan Vert Régional tienne compte de cet aspect exceptionnel et présente une "application modèle" de ses objectifs sur le site de Meudon. Cette "application modèle" aurait une grande valeur pédagogique et illustrerait les intentions du Conseil Régional d'Ile-de-France.

De plus, le secteur nord de Meudon étant à la veille de profondes mutations grâce à la libération de larges terrains, cette étude modèle pourrait trouver immédiatement son application et servir de référence.

3 - LES VALLEES ET LES LIAISONS VERTES

- les vallées

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon approuve le diagnostic établi par le Plan Vert : dangers présentés par l'extension de l'armature urbaine et la création d'infrastructures de transport, appauvrissement des paysages, potentialités récréatives insuffisamment développées,... La dégradation accélérée constatée par le Plan Vert et l'insuffisance d'espaces de détente sont, bien entendu, encore plus criantes aux portes de Paris.

Constatant que les collines de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud sont les premières collines vertes que rencontre la Seine au sortir de Paris, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que, compte tenu de sa richesse et de son extrême fragilité, cette partie de la vallée de la Seine fasse l'objet d'une étude particulière dans le Plan Vert présentant :

- sa richesse actuelle,
- sa fragilité,
- les moyens de protection et d'aménagement.

A cet égard, le Comité rappelle deux projets importants :

- la création d'une base de détente nautique sur le petit bras de Seine au Bas-Meudon et sur la rive sud de l'île Seguin, depuis l'île Saint-Germain jusqu'à l'île de Monsieur;
- le projet de "Parc des Hauteurs (ou hautes-rives)" destiné à permettre de cheminer entre les principaux espaces verts des coteaux du Val-de-Seine : en particulier la Colline de Rodin, la Fondation Galliera, le Parc des Montalets, les Tybilles et Brimborion. Relié à l'est au Réseau Vert d'Issy-les-Moulineaux et au Parc André Citroën à Paris, le Parc des Hauteurs pourrait être poursuivi le long de la Seine à Saint-Cloud et par la passerelle de l'Âvre jusqu'au Bois de Boulogne. Une passerelle pourrait en outre relier Boulogne au Parc des Hauteurs, via l'île Seguin.

Constatant avec satisfaction que les projets de Parc des Hauteurs et de base de détente nautique répondent aux préoccupations écologiques et intercommunales du projet de Plan Vert Régional, le Comité demande qu'ils fassent l'objet d'une présentation spécifique dans la version définitive du Plan Vert d'Ile-de-France.

- les liaisons vertes

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon approuve le constat établi par le Plan Vert Régional relatif au manque de liaisons vertes dans la banlieue proche et l'absence de pistes cyclables. Il observe avec satisfaction que plusieurs éléments des sites de Meudon sont à ce sujet mentionnés dans le projet de Plan Vert tels que les berges de la Seine, les collines, la Grande Perspective et la forêt de Meudon.

Constatant le rôle potentiel que peut jouer Meudon pour assurer une liaison intercommunale le long de la Seine et établir au moins l'une des cinq liaisons préconisées par le projet entre l'agglomération et les espaces naturels, le Comité demande que cet aspect fasse l'objet d'une présentation spécifique dans le Plan Vert Régional définitif.

4 - QUARANTE MILLIONS D'ARBRES

En ce qui concerne Meudon, cet objectif de planter 40 millions d'arbres en Ile-de-France en 25 ans peut trouver sans délai son application sur plusieurs sites :

- Grande Perspective : reconstituer des allées de Le Nôtre;
- avenue Gallieni : prolongement de la Grande Perspective entre l'avenue du Château et la place Aristide Briand vers le Parc des Hauteurs et la Seine;
- berges de la Seine : préparation de la base nautique de détente et préverdissement;
- coteaux de la Seine : régénération des plantations.

Ces plantations contribueraient fortement à la mise en oeuvre du Plan Vert, notamment par la matérialisation et le renforcement des axes de liaison interzones.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon souhaite vivement la mise en oeuvre de ces actions.

5 - LA MISE EN OEUVRE DU PLAN VERT

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère avec intérêt l'aspect informatif, éducatif, du projet de Plan Vert Régional, mais s'inquiète qu'il ne soit qu'incitatif, c'est-à-dire ni directif, ni contraignant.

Le Comité se félicite que de nombreux éléments du projet figurent dans le nouveau Schéma directeur de la Région Ile-de-France, promulgué par décret du 26 avril 1994. Ces éléments ont été explicités dans le "porter à connaissance" adressé récemment aux responsables locaux par le Préfet des Hauts-de-Seine.

De même, il est encourageant d'observer que le projet de Plan Vert Régional d'Ile-de-France correspond à l'article 25 du projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement en cours de vote à l'Assemblée Nationale après adoption par le Sénat.

Néanmoins, face à la pression en faveur de la construction et de la densification qui s'exerce de façon permanente sur chaque commune et à l'occasion d'une grande opération comme celle que connaîtront les terrains Renault, le Comité considère que l'aspect incitatif du Plan Vert risque d'être insuffisant pour le mettre pleinement en oeuvre et atteindre les objectifs fixés. Dès aujourd'hui, des P.O.S. sont en révision (Meudon), des terrains sont à vendre (T.D.F.), des Z.A.C. prévoient de construire sur des parcs existants (les Montalets), des projets sont étudiés sur des terrains protégés (Brimborion) ou libres et verts (Rodin).

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que, au delà de l'aspect incitatif et éducatif du Plan Vert, ses promoteurs veillent scrupuleusement à son application, en particulier sur des sites aussi riches et sensibles que ceux de Meudon.

Considérant que la mise en oeuvre des actions recommandées par le projet de Plan Vert d'Ile-de-France présente un caractère d'extrême urgence sur le site de Meudon et ses environs, le Comité demande que :

a) Meudon soit considéré comme un cas d'école et qu'à ce titre l'ensemble des recommandations figurant dans le projet de plan lui soit appliqué dans une étude globale publiée, à titre d'exemple, dans le Plan Vert définitif;

b) plusieurs actions soient immédiatement et concrètement engagées, en particulier :

- le Parc des Hauteurs : Brimborion, T.D.F., les Montalets, la colline de Rodin;
- la Grande Perspective : échange prévu des terrains et replantation;
- les berges de la Seine : préverdissement.

Cet avis a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon lors de sa séance du 16 janvier 1995.

DE L'AMÉNAGEMENT DU MÉANDRE DE LA SEINE

Même si rien n'a encore "bougé" dans la boucle de la Seine, au Bas-Meudon, sur les coteaux ou sur les terrains Renault, les travaux conduits dès 1990 par Jean-Eudes ROULLIER puis par la mission d'études pour le site de Billancourt dirigée par Jean-Pierre MORELON, les réactions des associations et notamment de notre Comité, portent d'ores et déjà leurs fruits, en particulier en inspirant des textes officiels tels que le Schéma Directeur d'Ile-de-France (voir n°84) et ses "porter à connaissance" (voir p.10), le Plan Vert Régional (voir p.13)....

Une conférence-débat organisée le 7 décembre 1994 par le groupe X-Environnement de l'Association des Anciens Élèves de l'École Polytechnique a permis de faire le point de la situation autour de Jean-Pierre MORELON ainsi que de Jacques TAVERNIER, Directeur Départemental de l'Équipement des Hauts-de-Seine et de Claude TRUCHOT, Directeur Régional de l'Environnement d'Ile-de-France, sous la présidence de Gérard ADER.

LE SITE

La valeur paysagère et culturelle du site est aujourd'hui reconnue. La mission d'études a notamment mis l'accent sur deux aspects auxquels notre Comité tient particulièrement : l'ouverture de la Seine aux habitants et la mise en valeur des coteaux.

La trame bleue

Les études menées par la mission MORELON ont montré qu'il est possible de créer une zone de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine, le long de la rive gauche, en faisant passer la navigation avalante et montante entre l'île Seguin et la rive droite au prix de modifications mineures sur les rives et le remplacement du pont de l'île Seguin. Un vaste plan d'eau réservé aux loisirs peut donc être créé au centre de la région capitale depuis l'île Saint-Germain jusqu'à l'île de Monsieur, en utilisant les rives du Bas-Meudon et de l'île Seguin : aviron, voile, baignade, espaces de détente.

La trame verte

La proposition de création d'un parc des hauteurs (ou des hautes-rives) depuis la colline de Rodin jusqu'au parc de Saint-Cloud et la passerelle de l'Âvre vers le bois de Boulogne, conçue par la mission MORELON, figure aujourd'hui dans les documents officiels. La création de cheminements pédestres et cyclistes intercommunaux ainsi que la mise en valeur des premiers coteaux verts visibles depuis Paris sont devenues possibles.

LA CIRCULATION

Le rapport MORELON propose plusieurs solutions pour la V.R.G.S. (Voie Rive Gauche de Seine) : "boulevard urbain" ou enfouissement. Mais un boulevard urbain ne deviendra-t-il pas rapidement une voie rapide comme l'avenue de New-York à Paris, barrière polluante

et infranchissable? Sur ce point très délicat, un choix sera fait ultérieurement en fonction de la destination des terrains. Pour que la Seine soit l'élément fédérateur du Val-de-Seine, la V.R.G.S. doit être enfouie.

LA CONSTRUCTIBILITE

Si aucun choix n'a encore été fait quant à la destination des terrains Renault, le rapport MORELON a avancé des chiffres quant à leur constructibilité qui, bien qu'en retrait par rapport aux premières études de M. ROULLIER, sont inacceptables au Bas-Meudon. Les chiffres proposés, 150 000 m², malheureusement repris dans des documents officiels, empêcheraient toute réhabilitation au Bas-Meudon, obligeant à raser pratiquement tout ce qui existe aujourd'hui. Ils paraissent incompatibles avec la volonté affichée par ailleurs de créer une zone de loisirs nautiques, de mettre en valeur les collines, de préserver les vues depuis et vers les coteaux et de faire pénétrer la verdure des hauteurs vers l'île Seguin et le trapèze de Billancourt. Enfin, le degré de pollution de l'île Seguin ne sera pas sans influence sur l'avenir de l'île.

LE CALENDRIER

Renault n'envisage pas de quitter entièrement le site de Billancourt où il souhaite maintenir son siège. Les ateliers du Bas-Meudon et de l'île Seguin sont aujourd'hui fermés; certains bâtiments de Billancourt sont encore en activité. L'opération d'aménagement pourrait commencer par la rive gauche et l'île Seguin mais ce fractionnement risque de compromettre une conception d'ensemble.

CONCLUSION

Le bilan actuel des études et orientations retenues pour l'aménagement de ce secteur est contrasté. S'il convient de se féliciter de voir que les projets de Parc des Hauteurs et de zone de loisirs nautiques sont aujourd'hui retenus, il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit encore que de concepts; la plus grande vigilance reste indispensable notamment lors de l'élaboration des P.O.S. des villes concernées et dans le suivi des études de faisabilité à engager prochainement. Par ailleurs, il conviendra d'obtenir une réduction de la constructibilité ainsi que l'enfouissement de la V.R.G.S.

Comme le faisait remarquer Jean BRUGIDOU, président d'X-Environnement, un terrain vide en milieu urbain doit-il être toujours évalué et considéré en fonction de sa constructibilité? N'offre-t-il pas une richesse pour la communauté susceptible d'un autre usage? Ne faut-il pas réserver des terrains pour que nos descendants apportent leur propre contribution à l'aménagement de la ville?

Daniel SOREAU

NOUVELLES BREVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Elle s'est tenue le samedi 4 février 1995 dans la salle du restaurant du complexe René Leduc. Vers 15 heures, après quelques mots de bienvenue aux personnes présentes, le président Gérard ADER a évoqué avec une grande émotion la personnalité de notre trésorier adjoint, Roger BOULLAULT décédé le 10 janvier et a fait observer à l'assistance une minute de recueillement à la mémoire du disparu. Il a ensuite fait part de la décision unanime du Conseil d'administration de nommer Françoise REINACH dans la fonction de trésorière adjointe à laquelle elle se trouvait être particulièrement préparée en ayant constitué, à partir des documents de Roger BOULLAULT, le fichier informatique dont ils avaient convenu ensemble qu'il se substituerait à l'ancien.

La parole a été ensuite donnée successivement au secrétaire général et au trésorier respectivement pour exposer le rapport moral et d'activité et le rapport financier.

Rapport moral et d'activité

Après avoir rappelé que le Bureau s'est réuni 4 fois et le Conseil d'administration 3 fois en 1994 et que l'association compte 660 membres dont 41 nouveaux adhérents, Jean REINACH a présenté un bilan très clair et très concis de toutes les activités menées en cours d'année par le Comité. Celles-ci ayant été présentées à nos adhérents dans les précédents bulletins, pour certaines sous la forme d'articles substantiels (dossier relatif aux déchets par exemple), de communiqués ou de comptes rendus sous la rubrique "Nouvelles brèves", pour d'autres sous la forme de documents adressés aux autorités administratives et reproduits in extenso (lettre adressée à Monsieur le Maire sur la révision du P.O.S., avis sur l'aménagement de la Z.A.C. des Montalets par exemple), leur répétition ici n'a pas lieu d'être.

Par contre, des deux distinctions rappelées par Jean REINACH et qui ont honoré cette année notre Comité, l'une n'avait pas encore trouvé place dans notre rubrique : il s'agit de la nomination au grade de Chevalier dans l'ordre national du Mérite de Gérard ADER à titre de "président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon" comme le stipule le décret du 3 décembre 1994. Rappelons pour mémoire que notre vice président délégué Daniel SOREAU avait été le lauréat d'un prix décerné par "Les Vieilles Maisons Françaises" (cf bulletin n°85).

A l'issue de l'exposé du secrétaire général, le président a chaleureusement remercié la municipalité et notamment Monsieur Hervé MARSEILLE, maire-adjoint, les services techniques de la Mairie ainsi que les associations meudonnaises des consommateurs et des familles qui ont apporté leur participation aux manifestations et à l'enquête sur les déchets ménagers. L'Académie meudonnaise, en la personne de son président Philippe SENTIS présent à la réunion, a été, elle aussi, remerciée pour sa coopération avec notre association dans l'organisation conjointe de conférences.

Le président a ensuite donné la parole à plusieurs intervenants sur la révision du P.O.S. et notamment à Monsieur le Maire-adjoint Bertrand SABOT; celui-ci a souligné que le C.O.S. admis au Bas-Meudon dans le projet de P.O.S. est de 1,3 alors qu'il est de 2,2 dans la Z.A.C. Sèvres-Manufacture et de 2,5 à Issy-les-Moulineaux et a rappelé que notre Comité avait donné son approbation aux rapports Roullier puis Morelon concernant le site de Billancourt et dans lesquels le C.O.S. prévu au Bas-Meudon était respectivement égal à 2 et à 1,6. Le président a tenu à rectifier ce propos en faisant observer que notre Comité avait, en réalité, marqué nettement sa réprobation sur le point qui précisément était celui d'un C.O.S. égal à 2 prévu dans le premier rapport (voir dans bulletin n°75 p.5 : avis sur le rapport Roullier) et qu'il avait estimé encore trop élevé le C.O.S. égal à 1,6 retenu dans le second.

Claude POILEVEY, administrateur particulièrement chargé du dossier P.O.S. établi par la Municipalité, en a évoqué les aspects positifs comme la présence d'un plan paysager avec un souci de sauvegarde des perspectives et des alignements et, dans l'ensemble, la prise en compte d'une nécessaire cohérence dans l'architecture de la ville; il a, par contre, appelé à la plus grande vigilance sur des C.O.S. maintenus en principe constants mais qui peuvent donner lieu à des "sur-C.O.S." qui pourraient aboutir à majorer un C.O.S. de 35%, dans des cas de constructions de bureaux ou de locaux d'entreprises.

Rapport financier

Le rapport financier présenté par Olivier de GONNEVILLE a fait apparaître la liste détaillée des recettes et des dépenses de l'année 1994. Leur total s'établit ainsi :

Recettes : 133 063,84 francs
Dépenses : 127 746,76 francs
Bénéfice pour l'année : 5 317,08 francs

Au 31-12-1994, un avoir global de 36 232,35 francs était ainsi réparti :

C.C.P. : 9 634,30 francs

Crédit mutuel : 26 598,05 francs

Résultats du vote sur les deux rapports

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant : sur 84 votants :

suffrages exprimés : 82

rapport moral : 80 oui, 2 non

rapport financier : 81 oui, 1 non

soit une large approbation des deux rapports.

Tiers sortant

Aucune candidature n'ayant été formulée pour des postes du tiers sortant et leurs titulaires ayant manifesté par écrit leur souhait d'être renouvelés, la liste de ceux-ci a été soumise au vote qui a donné le résultat suivant :

votants : 84

suffrages exprimés : 82

Marie-Thérèse HERLEDAN : 81

Simone MULOT : 79

Gérard ADER : 81

Bertrand BOUSSER : 81

Benoît COSSE : 82

Claude POILEVEY : 82

Jean REINACH : 82

Bernard RONSSIN : 80

Daniel SOREAU : 80

Après avoir proclamé le résultat des votes, le président a donné la parole à Henri CLOUZEAU afin qu'il expose le contenu relatif à l'environnement que comporte le dossier établi par la municipalité pour la révision du P.O.S. de Meudon. Pendant environ 45 minutes, l'orateur a retenu l'attention de l'auditoire sur les deux points importants de l'étude que sont l'analyse du paysage meudonnais réalisée par Madame Hélène PRUVOST, architecte paysagiste, et le recensement des arbres effectué par les services techniques de la Mairie, recensement qui inclut les essences de Meudon-la-Forêt.

En évoquant les points forts de l'étude de Madame PRUVOST qui font apparaître la chance pour Meudon d'avoir un relief, des vallées, donc des perspectives les unes grandioses les autres plus modestes mais pleines de charme, en rappelant ce qui par suite doit être absolument préservé comme les alignements de grands arbres, les vieux murs ou amélioré comme les clotures souvent inesthétiques, l'harmonie des couleurs ou des matériaux, Henri CLOUZEAU a captivé son auditoire. Celui-ci, de surcroît, a appris avec satisfaction que Meudon compte 1170 résineux, 978 feuillus, 193 gros arbustes répertoriés en tant qu'essences "nobles" et figurant dans le document du P.O.S. sur des plans détaillés et dans des listes, ce qui

les fait apparaître comme les éléments d'un patrimoine à conserver, notamment par le remplacement systématique de ceux qui sont amenés à disparaître pour des raisons diverses.

Après avoir chaleureusement remercié Henri CLOUZEAU pour son exposé, le président a donné la parole à quelques intervenants : l'un d'eux, Monsieur de la RUBIA, architecte, a mis en garde contre certaines prescriptions du P.O.S. trop contraignantes à l'égard des opérations d'urbanisme et a souhaité une attitude plus nuancée ce qu'a repris, d'une certaine manière, son confrère Michel JANTZEN en observant que "moins un règlement est contraignant, mieux il est respecté". Poursuivant son intervention, Michel JANTZEN en a profité pour exprimer sa "tristesse" face à la "dégradation de l'aménagement des rues" et, plus généralement, face à ce qu'il désigne comme la "banlieusardisation" (néologisme qui met l'accent sur la banalisation) des espaces publics à Meudon, propos salués par de vifs applaudissements.

Il était près de 17 heures lorsque le président a abordé la rubrique des "questions diverses" par l'annonce de la normalisation au format européen de notre bulletin, ce qui permettra un léger gain de place et l'introduction d'un sommaire souhaité de longue date mais non réalisable dans le format ancien.

Donnant ensuite la parole à Colette LACHARME, celle-ci a appelé l'attention sur deux dates : le 8 avril à 14 heures pour l'opération "Forêt propre", le 6 mai à 9h30 pour la visite de la forêt qui aura lieu, probablement, dans la partie appartenant à l'Observatoire.

Cette réunion s'est prolongée au delà de 18 heures par des conversations particulières tenues aux alentours de la table où chacun pouvait trouver le rafraîchissement de son choix.

DE PARUTION RÉCENTE : LES PAYSAGES DES HAUTS-DE-SEINE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (C.A.U.E. 92) a récemment publié un numéro de sa revue TOPOS 92 consacré aux paysages des Hauts-de-Seine.

La lecture et l'étude de cet ouvrage de 160 pages abondamment illustré de très belles photographies ne saurait trop être recommandées, ce d'autant plus que près de trente pages ainsi que les photographies de la couverture sont consacrées à Meudon, montrant ainsi l'importance et la qualité de nos sites, aux yeux des auteurs.

Ce "parcours dans le paysage des Hauts-de-Seine" destiné au grand public est à la fois un guide précieux pour des promenades intelligentes et une invitation à la réflexion.

Rédigés par trois paysagistes de renom, l'introduction et les cinq parcours proposés sont l'équivalent d'enseignements pratiques de terrain, d'une grande qualité pédagogique.

L'objectif de cet ouvrage est de reconnaître, identifier et analyser des paysages "hors catégorie", de décrire des situations locales et de donner à certaines d'entre elles valeur de références (ou de modèles). Ainsi :

- l'avenue Le Nôtre à Sceaux "qui avec une extrême simplicité, son charme et sa poésie est une référence fondamentale" et permet aux auteurs de "souligner l'intérêt presque patrimonial d'utiliser des arbres au développement puissant" et de condamner la "complaisance bienveillante des solutions mièvres et floribondes : succession de bacs à fleurs, tonnelles, voire alignements de pots fleuris". Cette avenue pourrait être un modèle pour un futur aménagement de l'avenue Gallieni dans le prolongement de l'avenue du Château;

- les avenues Jacqueminot et Le Corbeiller à Meudon avec leur mail de tilleuls taillés permettent de "structurer la ville et de donner son statut urbain à une architecture hétéroclite": un exemple pour l'avenue de Trivaux, afin d'accompagner la Grande Perspective et de restituer le mail voulu par Le Nôtre, de l'Orangerie à l'Étang de Trivaux;

- la qualité du paysage aux abords de la voie ferrée à Meudon Val-Fleury ou à Saint-Cloud près de la gare des Coteaux : la succession d'un mail planté, de grands arbres au port libre, de vergers, de potagers et de jardins "donne une âme à l'architecture de la ville";

- la colline de la fondation Galliéra à Meudon qui démontre la "nécessité de rendre pérenne la présence végétale et sa densité sur nos collines".

Apprendre à lire un paysage, montrer qu'une composition paysagère toute simple peut avoir un impact considérable, telles sont deux des missions que se sont assignées les auteurs de cet ouvrage indispensable à tout amateur des sites de Meudon.

Il est possible de se procurer " Paysages des Hauts-de-Seine" TOPOS n°13 en adressant un paiement de 150 francs au C.A.U.E. 92, 1 bis rue des Abondances 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

NOMINATION DANS UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Il s'agit de la nomination, en date du 28 novembre 1994, de notre président comme membre suppléant

représentant les associations au sein de la commission départementale des sites, perspectives et paysages des Hauts-de-Seine.

Dans cette commission siègent avec voix délibérative deux représentants titulaires d'associations de protection de l'environnement. Gérard ADER a été nommé comme suppléant de l'un d'eux, M. Alain GILLE, président d'honneur de l'association pour la sauvegarde des espaces verts et de l'environnement de Garches et de ses environs. On ne peut qu'apprécier la présence de notre Comité au sein d'une commission qui, par nature, doit examiner les problèmes dans leur globalité et faire des propositions en conséquence.

CONFÉRENCES SUR L'ÉNERGIE

La conférence organisée conjointement avec l'Académie meudonnaise et annoncée pour le 19 janvier dans notre précédent bulletin a bien eu lieu mais à Monsieur LANNEGRACE empêché par une impérative mission en Chine qu'il n'avait pu prévoir, s'est substitué Monsieur Benjamin DESSUS, directeur du Programme Ecotech (Technologies pour l'environnement et l'énergie) au C.N.R.S. dont la conférence était prévue pour une date ultérieure et qui a eu l'extrême obligeance de se prêter à cette interversion imposée par les circonstances.

Ainsi, devant plus de 70 personnes, Monsieur Benjamin DESSUS a brillamment exposé un sujet qu'il maîtrise parfaitement : Quels systèmes énergétiques pour le XXIème siècle? Chiffres et diagrammes à l'appui, le conférencier, excluant la solution de priorité à une filière énergétique déterminée, a formulé des propositions à mettre en oeuvre au niveau planétaire et a donné les grandes lignes d'une stratégie de production et de distribution pour la France en insistant sur sa nécessaire prise en compte dans l'aménagement du territoire.

L'auditoire a manifesté son grand intérêt pour le sujet en posant de très nombreuses questions à Monsieur DESSUS. Cette attitude a incité notre président à demander à Monsieur DESSUS d'écrire un article pour l'un de nos prochains bulletins. Qu'il soit remercié d'avoir accepté.

MOBILISATION POUR L'OBJECTIF "BERGES PROPRES"

La première phase de cette mobilisation a vu le jour à l'initiative des associations "Val-de-Seine Vert" et "Espaces pour Demain", aux printemps 1993 et 1994, sous la forme de deux journées de nettoyage des berges de la Seine par des bénévoles, opération pour laquelle ces associations avaient obtenu le soutien des villes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, du Conseil Général des

Hauts-de-Seine et du Service de la Navigation de la Seine. Six, puis huit bennes ont été remplies de détritus les plus divers au cours de ces deux journées. Démontrant ainsi par le fruit du nettoyage la nécessité de celui-ci, ces deux associations ont mobilisé, d'une part la Direction Départementale de l'Équipement qui a fait procéder à l'enlèvement des gravats de la rive gauche en aval du pont Renault, d'autre part la Ville de Meudon qui a fait retirer plusieurs tonnes de déchets accumulés sous ce pont.

Pour assurer à l'avenir un entretien permanent des berges une association "Espaces" a été créée. Elle s'est fixée un programme précis qui associe des actes de nettoyage et de remise en état des berges à des actes pédagogiques visant à sensibiliser les jeunes à tout ce qui se rapporte au milieu et à la vie fluviale.

Pour réaliser ses objectifs, l'association "Espaces" a décidé d'employer en priorité des personnes en difficulté : cinq personnes encadrées par un chef d'équipe ont été embauchées en janvier 1995 en C.E.S. (contrat emploi solidarité). Une formation accompagne ce dispositif afin de déboucher vers un emploi qualifié. L'association est soutenue financièrement - en complément des villes citées plus haut - par le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la Fondation d'action sociale pour les travailleurs migrants et leurs familles.

On ne peut que souhaiter un plein succès à l'entreprise salubre et exemplaire que veut poursuivre

l'association "Espaces". Nos lecteurs pourront se rendre compte de l'intérêt de cette action et des résultats déjà obtenus en participant à la visite des berges de la rive gauche qui aura lieu le 2 juillet prochain. Le rendez-vous est fixé à 10 heures à la grande halle du parc départemental de l'île Saint-Germain (poney-club).

Pour tous renseignements, s'adresser à "Espaces" 138, rue du Vieux pont de Sèvres 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél : 46 26 03 33

AVIS AUX AMATEURS DE LA BICYCLETTE

Pour la deuxième fois consécutive, "Environnement 92", fédération à laquelle notre Comité est affilié, organise le 20 mai prochain un rassemblement à bicyclette dans le département afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'intérêt d'une meilleure prise en compte de ce mode de locomotion dans les projets d'aménagements urbains et routiers.

Quatre parcours sont prévus cette année; pour celui de la boucle de la Seine, le départ aura lieu à 14 heures à la mairie de Saint-Cloud et les participants passeront vers 16 heures à la mairie de Meudon, pour se diriger vers Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Tous ceux qui souhaitent soutenir cette manifestation sont invités à venir grossir le peloton et peuvent obtenir des renseignements complémentaires en téléphonant à "Val-de-Seine Vert" au 45 34 80 55

POUR VOTRE AGENDA :

Samedi 8 avril de 14h à 17h - OPÉRATION "FORÊT PROPRE"

Rendez-vous : grille du Bel Air ou entrée du Parc du Tronchet

Samedi 20 mai à 16h - RASSEMBLEMENT CYCLISTE

Rendez-vous : devant la Mairie de Meudon

Samedi 17 juin à 9h30 - VISITE DE LA FORÊT

Thème : parc forestier du Domaine de l'Observatoire

Rendez-vous : place Jules Janssen (entrée de la Terrasse de l'Observatoire)

Samedi 2 juillet à 10h - VISITE DES BERGES DE LA RIVE GAUCHE

Rendez-vous : grande halle du parc départemental de l'île Saint-Germain

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

Crédit Mutuel
une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

*MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE*

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 46.26.45.50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs